



Compte rendu de visite

Date: 21 Avril 2021

Lieu: SMVDA «**Saada**» Gouvernorat de Mannouba

Objet: Assistance à la gestion génétique du cheptel & suivi des parcelles de production fourragère

Participants:

- Dalel Toumi Azouz & Olfa Mlayeh : **PRRDA-NE**
- Sonia Bedhiaf Romdhani : **INRAT**
- Mouna Romdhani & Issam Dhawadi : **OEP Mannouba**
- Abdelziz Hamrouni & Fatma Aoun : **SMVDA «Saada»**

Dans le cadre du transfert des résultats de la recherche et des conventions signées entre le Pôle Régional de Recherche Développement Agricole du Nord Est et le Laboratoire PAF de l'INRAT d'une part et entre l'IRESA et l'OEP de l'autre part, un diagnostic des composantes de l'exploitation « Saada » a été réalisé le 04 février 2020. Pour améliorer la rentabilité de la SMVDA et rationaliser l'exploitation des différentes ressources, des recommandations concernant le plan de l'exploitation, le calendrier nutritionnel & les cultures fourragères à adopter, et la gestion génétique du troupeau ont été formulées.

Concernant la gestion génétique du troupeau, Professeur Sonia Bedhiaf a insisté sur l'importance de l'évaluation génétique des animaux. Le potentiel génétique d'un animal provient pour moitié de sa mère et pour moitié de son père, l'indexation permet d'apprécier la valeur génétique transmissible aux descendants et de choisir, non pas le bon géniteur (mâle et femelle) mais le meilleur parmi ses



congénères. Ainsi, il a été convenu, en concertation avec les représentants de l'OEP, d'assister l'exploitant dans les opérations de sélection et de réforme de ses animaux. Après réception de la base des données en avril 2021, le calcul des index a été réalisé et une visite d'assistance a été organisée le 21 Avril 2021.

Caractéristiques du troupeau

- Race du cheptel ovin « **Noir de Tibar** »
- Nombre total 472 Brebis, et
- 53 Antenaises
- Bien que le troupeau soit inscrit au contrôle officiel des performances géré par l'OEP, l'éleveur pratiquent deux types de lutte : la première en contre saison et une seconde en saison sexuelle des animaux.
- La 1^{ère} lutte a démarré le 15 Mars 2020 et a concerné un total de 279 brebis qui ont mis-bas au mois de septembre 2020.
- Une 2^{ème} lutte relative aux 193 brebis.

Mme Sonia a expliqué que les index sont calculés à partir des informations généalogiques et des performances des apparentés et de l'animal lui-même, d'où l'importance de la connaissance des filiations. Pour cette raison et pour assurer une traçabilité généalogique, la correspondance des numéros d'identification des animaux durant la carrière de l'animal a été discutée.

Choix des agnelles au titre de l'année 2021

Mme Bedhief a souligné qu'en prévoyant 20 à 25% de renouvellement annuel, l'éleveur peut améliorer la qualité génétique et les performances de son troupeau par la sélection des meilleures mères. La sélection des agnelles de renouvellement a été faite sur 3 critères: agnelles issues de parents prolifiques, agnelles issues des mères ayant de bonnes aptitudes laitières et agnelles à valeur génétique additive positive pour le caractère poids au sevrage.

Pour l'exploitant, la programmation de la lutte (et par conséquent celle des mises bas) doit aussi tenir compte de deux facteurs : la période le l'Aïd et la gestion des

ouvriers (les bergers). Ces deux facteurs sont à considérer dans la gestion du troupeau notamment la lutte.

Une meilleure valorisation des données de contrôle des performances est souhaitée et ceci à travers un feedback des index au **moment opportun qui ne dépasse pas le mois de février selon l'éleveur**. Autrement, l'éleveur procède son propre choix sur le phénotype des animaux. D'ailleurs Un premier choix a été effectué par l'équipe de la ferme en s'appuyant sur l'aspect phénotypique (poids et apparence), 53 Antenaises ont été sélectionnées, dont 43 sont originaires de la ferme et 10 sont achetées chez d'autres fermes. Le troupeau est homogène, ces agnelles ont eu naissance aux mois de Septembre-Octobre et seront préparées pour la lutte du mois de Mai.



En se basant sur l'index, Mme Bedhiaf a assisté l'équipe de l'OEP dans le choix des nouvelles antenaises. Ainsi, 32 (parmi 43) agnelles ont été choisies et étiquetées. Les 11 autres agnelles, ayant un index négatif, ont été gardées par décision unilatérale de la part de l'exploitant qui voudrait augmenter l'effectif de sa base de sélection.



Ancien N°	Nouveau N°	Index	Observations
440	5801	positif	
444	5802	positif	
299	5803	positif	
298	5804	positif	
526	5805	positif	
240	5806	positif	
578	5807	positif	
562	5808	positif	
502	5809	positif	
245	5810	positif	
521	5811	positif	
438	5812	positif	
371	5813	positif	
263	5814	positif	
288	5815	négatif	
283	5816	positif	
248	5817	Limite inférieur	
369	5818	positif	
230	5819	négatif	
522	5820	positif	



231	5821	positif	
339	5822	nulle	
222	5823	négatif	
208	5824	négatif	
559	5825	positif	
335	5826	négatif	
252	5827	positif	
402	5828	négatif	
567	5829	positif	
297	5830	positif	
974	5831	positif	
292	5832	faible	
276	5833	positif	
216	5834	négatif	
965	5835	positif	
955	5836	positif	
228	5837	Négatif	
202	5838	Négatif	
Sans numéro	5839	Non indexé	Nouvellement achetée
289	5840	Faible	
214	5841	négatif	
277	5842	négatif	
275	5843	négatif	
002	5844		Nouvellement achetée
Sans numéro	5845		Nouvellement achetée
007	5846		Nouvellement achetée
003	5847		Nouvellement achetée
005	5848		Nouvellement achetée
006	5849		Nouvellement achetée



004	5850		Nouvellement achetée
009	5851		Nouvellement achetée
010	5852		Nouvellement achetée

Concernant les brebis nouvellement achetées par l'éleveur, aucune information n'est disponible au niveau de la ferme sur leurs performances antérieures.

Prof. Bedhraf a insisté sur les effets négatifs de la consanguinité sur la productivité du troupeau. Les filles peuvent être saillies par leur propre père. Attention donc s'il n'y a pas de contrôle de paternité, il faut renouveler fréquemment les béliers.

En conclusion, sur le plan de la gestion génétique, il reste encore beaucoup à faire, mais l'essentiel est que l'éleveur a été sensibilisé et il a montré un intérêt pour adhérer au processus dans l'avenir.

Suivi des parcelles fourragères

Prenant en considération les recommandations de l'équipe, l'exploitant a introduit depuis la campagne 2019-2020 la culture du Sulla, tenant compte de son rôle dans la préparation de la lutte ; et la fétuque permettant de valoriser les terrains marécageux salins. Pour la campagne 2020-2021, il a étendu les superficies réservées à ces deux cultures et a introduit la culture des associations fourragères et le triticales à savoir :

- Association vesce (Mghila)/ avoine (Locale)
- Association vesce (Mghila) triticales (Vivacio)
- Triticales Vivacio

Les averses survenues au cours des mois de novembre et décembre étaient à l'origine d'un semi tardif (réalisé le 09 Janvier 2021). Toutefois, ces cultures se portent bien et l'exploitant en est bien satisfait.



Vesce Avoine



Vesce Triticale



Triticale vivacio

Aussi, suite aux résultats satisfaisant de la parcelle de Sulla enregistrés au titre de la campagne précédente, l'exploitant a installée une parcelle de 2 nouveaux Ha de Sulla au titre de la campagne 2020-2021, comme extension. Cette parcelle se porte bien, elle est destinée à l'ensilage en association avec l'avoine semée à coté.



Parcelle Avoine



Sulla année 1